

## Concours d'entrée en première année - L1

### Les inscriptions au concours d'entrée 2019 sont closes depuis le mercredi 6 mars 2019.

Votre dossier de candidature doit être composé :

- d'un dossier artistique au format PDF, constitué de 10 planches. Le dossier doit être représentatif de la pratique artistique du candidat et donner à voir la pluralité des approches. Le poids du document PDF doit être inférieur à 12Mo.
- d'une lettre de motivation au format PDF présentant les motivations du candidat sur le choix d'une formation artistique et le choix de l'école des beaux-arts de Nantes en particulier. Cette lettre devra également présenter le parcours scolaire et extra-scolaire et la démarche artistique du candidat. Le poids du document PDF doit être inférieur à 12Mo.
- pour les candidats étrangers, les diplômes (baccalauréat ou équivalent) traduits en langue française, une attestation de passage du TCF (Test de Connaissance du Français) ou du DELF (diplôme d'études en langue française) niveau B2. Ces documents doivent être au format PDF. Le poids du document PDF doit être inférieur à 12Mo.

## Calendrier

**Du mercredi 9 janvier 2019 au mercredi 6 mars 2019 inclus** : inscription et dépôt du dossier en ligne sur le site de l'école

**À partir du vendredi 22 mars 2019** : publication en ligne sur le site de l'école de la [liste des candidats présélectionnés](#) et diffusion du sujet de l'épreuve plastique à traiter en amont et à présenter le jour de l'entretien avec le jury.

**Une convocation sera envoyée par mail fin mars aux candidats présélectionnés.**

**Le mardi 23 avril, le mercredi 24 avril, le jeudi 25 avril/2019** : épreuves du concours d'entrée à l'une de ces trois dates (selon convocation par mail). **Les épreuves se dérouleront sur une journée.**

## Modalités d'inscription

L'école des Beaux-Arts de Nantes Saint Nazaire propose pour son concours d'entrée une organisation en deux temps qui permet un examen approfondi des dossiers artistiques et un entretien de 30 minutes avec un jury composé de professeurs artistes et théoriciens.

Le concours d'entrée est ouvert à tous les candidats français ou étrangers détenteurs du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, et aux lycéens en classe de Terminale.

Exceptionnellement, une dérogation peut être accordée pour les candidats non bacheliers.

Les candidats étrangers sont invités à présenter des diplômes (baccalauréat ou équivalent) traduits en langue française. Une bonne connaissance de la langue française est exigée : une attestation de passage du TCF (test de connaissance du français) niveau B2 ou du DELF (diplôme d'études en langue française) niveau B2 est requise.

**Age minimum (au 1er janvier de l'année du concours) : 17 ans**  
**Age maximum (au 1er janvier de l'année du concours) : 30 ans**

**Votre inscription doit être accompagnée d'au moins deux fichiers pdf :**

- Dossier artistique, constitué de 10 planches. Le dossier doit être représentatif de la pratique artistique du candidat et donner à voir la pluralité des approches. Attention, le poids du fichier PDF doit être inférieur à 12Mo.

- Lettre de motivation présentant les motivations du candidat sur le choix d'une formation artistique et le choix de l'école des beaux-arts de Nantes en particulier. Cette lettre devra également présenter le parcours scolaire et extra-scolaire et la démarche artistique du candidat.
- Pour les candidats étrangers, les diplômes (baccalauréat ou équivalent) traduits en langue française, une attestation de passage du TCF (Test de Connaissance du Français) ou du DELF (diplôme d'études en langue française) niveau B2.

## Contacts :

Nathalie FRAVAL

nathalie.fraval[at]beauxartsnantes.fr  
Tél. : 02 55 58 65 05

## Nature des épreuves

### Pré-requis

- Pratique artistique personnelle.
- Curiosité personnelle aux formes artistiques, culturelles et aux réalités contemporaines.
- Capacité d'observation, d'interprétation et d'analyse.
- Capacité à développer un imaginaire propre.

### Sélection

- Epreuve écrite de culture générale (1h15) à partir de deux sujets au choix. Cette épreuve a pour but d'évaluer les qualités d'observation du candidat et ses capacités à faire émerger une réflexion face à des oeuvres.
- Epreuve de langues étrangères (30 minutes) sous forme d'un QCM dans une langue au choix (anglais, espagnol).
- Entretien d'une durée de 30 minutes avec un jury de trois enseignants.  
L'entretien se déroule en trois temps distincts :
  - une présentation et un commentaire de l'épreuve plastique dont le sujet a été traité en amont (10 min.),
  - une présentation argumentée de votre dossier artistique personnel que vous apporterez lors de l'entretien (10 min.),
  - un entretien de culture générale (10 min.)

## Frais de dossier

Les frais de dossier s'élevaient à 45 €. Vous disposez de deux modes de paiement :

- le paiement en ligne au moment de l'inscription. Vous devez disposer d'une carte bancaire valide.
- le paiement par chèque à l'ordre de la "Recette des finances de Nantes municipale". ATTENTION, les chèques hors Union européenne ne sont pas acceptés.

Attention, les frais de dossier ne sont pas remboursés.

## Régime des études

Les élèves en études supérieures à l'école ont le statut « étudiant ».

Ils peuvent bénéficier :

- des bourses d'études accordées par le CROUS et, dans le cadre de séjours d'études à l'étranger, par la Ville de Nantes, la Région des Pays de la Loire, l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse ou l'Union Européenne.
- des œuvres universitaires du CROUS (logements en résidences universitaires, restaurants universitaires, services Santé et Social de l'Université, équipements sportifs).

Attention : les dossiers de demande de bourses doivent être complétés entre janvier et mai 2019 sur [le site du CROUS](#).

Suite à la loi ORE (Orientation, Réussite des Etudiants) du 15/02/2018 et à partir de la rentrée 2019, les étudiants seront rattachés au régime général de la sécurité sociale (CPAM).

Suite **au décret n°2018-564 du 30 juin 2018**, une contribution de 90€ devra être acquittée au CROUS par chaque étudiant non boursier **avant l'inscription dans l'établissement**, une attestation d'acquiescement leur sera fournie lors du paiement.

Les étudiants boursiers ne paieront pas cette contribution mais devront quand même se connecter au lien ci-dessous pour se voir délivrer une attestation d'exonération qui sera demandée lors de l'inscription à l'établissement.

Pour acquiescer cette contribution ou obtenir l'attestation d'exonération, vous devrez impérativement vous connecter à partir du 1er juillet 2019 à ce lien : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

L'attestation de paiement ou exonération sera obligatoirement demandée par l'établissement lors de votre inscription définitive à l'école.

## Frais d'inscription pour la rentrée universitaire 2019/2020 :

- Non boursier : 600 €
- Boursier ech 1 : 490 €
- Boursier ech 2 : 415 €
- Boursier ech 3 : 350 €
- Boursier ech 4 : 280 €
- Boursier ech 5 : 205 €
- Boursier ech 6 : 140 €
- Boursier ech 7 : 75 €

### URL source:

<https://beauxartsnantes.fr/concours-d%E2%80%99entr%C3%A9e-en-premi%C3%A8re-ann%C3%A9e>

---

[-11](#)